

**Assemblée générale**Soixante-deuxième session
Documents officielsDistr. générale
8 janvier 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 125 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Point 136 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53559 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 132 de l'ordre du jour : barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)
(A/C.5/62/L.2)

Projet de résolution A/C.5/62/L.2 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte

1. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.2 est adopté*

Point 125 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5/Add.10, A/61/214/Add.2, A/61/350/Add.1; A/62/5/Add.5, A/62/120 et A/62/355)

2. **M. Levallois** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes) présente le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2004-2005 (A/62/120), le rapport sur les états financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (A/61/214/Add.2) et le rapport financier du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 (A/62/5/Add.5).

3. Conformément au souhait du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les suites données à ses recommandations est beaucoup plus court que le précédent. L'orateur exprime l'espoir que cette présentation succincte en facilitera la lecture et incitera l'administration à prendre des mesures.

4. Le nombre de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes en 2004-2005 a augmenté de 28 % par rapport à l'exercice biennal précédent. En dépit de cette augmentation, le taux d'application est plus élevé, le pourcentage de recommandations restées sans effet ayant été réduit de plus de moitié. Parmi les raisons pour lesquelles les recommandations du Comité des commissaires aux comptes n'ont pas été appliquées dans leur intégralité, on peut citer l'absence d'un mécanisme de suivi spécifique permettant d'axer l'attention des cadres

supérieurs sur les dispositions à prendre à cet effet; l'insuffisance de la coordination transversale pour l'application des recommandations qui concernent plusieurs organismes; et le lancement de projets à moyen terme dans les domaines de la coordination interorganisations, des systèmes informatiques et télématiques, de la gestion des ressources humaines, des achats et de la gestion de trésorerie.

5. Le Comité des commissaires aux comptes a également recensé de bonnes pratiques pour l'application de ses recommandations, notamment l'établissement d'une liste de questions prioritaires en matière de vérification des comptes et le suivi de ces questions, la validation, par des auditeurs internes, de l'appréciation portée par l'administration sur la suite donnée aux recommandations du Comité, la détermination des causes de répétition de certaines observations faites par les commissaires aux comptes et l'élaboration de plans d'action propres à les éliminer.

6. S'agissant du rapport de l'UNOPS, il fait remarquer que celui-ci aurait dû être soumis au cours de la soixante-et-unième session puisqu'il traite des états financiers pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2005. Ce retard est en soi révélateur des difficultés rencontrées par l'UNOPS, notamment sur le plan comptable et sur le plan de sa situation financière. Comme on le verra aux paragraphes 26 à 41 du rapport, l'UNOPS est exposé à des risques importants du fait de son statut d'entité autofinancée. Suite à ses observations, le Comité des commissaires aux comptes a donné son avis en émettant une réserve, et mis en avant plusieurs sujets de préoccupation.

7. Les questions soulevées par les états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ne sont pas nouvelles. Néanmoins, le Comité des commissaires aux comptes a décidé de soumettre une opinion sans réserve concernant essentiellement trois sujets de préoccupation. Les deux premiers ont trait à l'inventaire des matériels durables et à la vérification des dépenses des partenaires d'exécution. Des sommes importantes sont engagées. Pour autant, il n'y a guère eu de progrès en matière de gestion et d'audits. Le troisième sujet, soulevé pour la première fois, a trait à la comptabilité des engagements non réglés. Les donateurs sont sourcilleux en ce qui concerne l'utilisation des contributions qu'ils versent au HCR. Aussi le Comité des commissaires aux comptes a-t-il, de manière inhabituelle, formulé une mise en garde

afin d'empêcher que des erreurs comme celles qui ont été relevées n'entraînent d'importantes inexactitudes dans les comptes.

8. **M. Childerley** (Chef du Groupe d'appui aux activités de contrôle du Département de la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/61/214/Add.2), déclare que les informations contenues dans le rapport auraient dû normalement figurer dans le rapport présenté à la Cinquième Commission l'année précédente, mais que cela n'a pas été possible du fait que le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant l'UNOPS n'était pas disponible à l'époque.

9. Le rapport récapitule les nombreuses et importantes mesures prises pour que l'UNOPS demeure une entreprise rentable sur le long terme. Conformément à la résolution 52/212 B de l'Assemblée générale, l'annexe du rapport indique le statut, la date cible et la désignation de la personne officiellement responsable de l'application de chaque recommandation. L'UNOPS actualisera l'annexe sous peu et sera en mesure de fournir toutes explications et informations supplémentaires que la Commission demandera.

10. Le Secrétaire général et le Chef de secrétariat de l'UNOPS apprécient la manière dont le Comité des commissaires aux comptes s'acquitte de sa fonction de contrôle. Ils sont sûrs que l'engagement pris par l'UNOPS d'assurer en temps voulu la mise en œuvre intégrale des recommandations aura pour effet d'améliorer sa gestion et d'assurer sa viabilité à long terme.

11. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports connexes du Comité consultatif (A/61/350/Add.1 et A/62/355), déclare que celui-ci est profondément préoccupé par la gravité des problèmes financiers de l'UNOPS signalés par le Comité des commissaires aux comptes, et note que ce dernier n'a jamais formulé autant de réserves dans un rapport. Alors que la Commission se félicite des mesures prises récemment par l'UNOPS pour remédier à ces problèmes, elle partage les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes concernant sa viabilité. Néanmoins, il convient d'accorder à l'UNOPS un délai

raisonnable pour appliquer dans leur intégralité les recommandations du Comité des commissaires aux comptes ainsi que ses propres réformes. En attendant, la Commission sera saisie de cette affaire.

12. Concernant la question des fonds volontaires administrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il déclare que l'écart entre les crédits nécessaires et les fonds dont dispose le HCR a été souligné à plusieurs reprises, tant par le Comité des commissaires aux comptes que par le Comité consultatif. Les efforts déployés de manière concertée pour réduire les frais d'administration, combinés à un profit de change, ont permis d'améliorer la position financière du HCR. Cependant, le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la capacité du HCR de faire fond sur ces remèdes de court terme, fournis pour opérer un véritable rétablissement.

13. À la demande du Comité consultatif, le Comité des commissaires aux comptes a fait le point sur la pratique consistant à maintenir en congé spécial à plein traitement les fonctionnaires qui, après l'expiration de la durée normale d'une affectation, se trouvent sans nouvelle affectation. Alors que l'effectif professionnel en attente d'affectation a beaucoup diminué depuis 2003, il a considérablement augmenté entre 2005 et 2006. À cet égard, le Comité consultatif s'associe à la précédente recommandation du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que le HCR doit continuer d'appliquer une politique rigoureuse concernant les fonctionnaires en attente d'affectation, de façon à assurer à chacun une affectation à plein temps et à limiter ainsi leur coût, et recommande que la question soit réglée au plus vite.

14. L'intervenant félicite le Comité des commissaires aux comptes des efforts qu'il a faits pour simplifier et améliorer la présentation de son rapport sur l'application de ses recommandations. Le Comité consultatif apprécie également le fait que le chapitre contenant des statistiques sur l'état de l'application des recommandations a également été rallongé et comprend désormais une analyse générale et des observations globales, et encourage le Comité des commissaires aux comptes à continuer d'améliorer son rapport dans le même esprit. Enfin, le Comité consultatif a pris note des taux d'application relativement faibles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il est particulièrement préoccupé

par le fait que parmi les recommandations qui n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre, certaines ont trait à la prévention des fraudes ainsi qu'à la passation et à la gestion des marchés.

15. **M. Hussain** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, félicite le Comité des commissaires aux comptes et le CCQAB de leur travail et note avec satisfaction l'augmentation du nombre de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et leur taux d'application global au 31 mars 2007. Malgré cela, le Groupe des 77 est préoccupé par le nombre élevé de recommandations qui sont toujours en voie d'application ou qui ne sont pas encore appliquées. Il prie instamment les entités en question de prendre rapidement des mesures efficaces pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, dont certaines remontent à six ou sept ans.

16. Le Groupe des 77 croit savoir que le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement sera présenté plus tard, mais tient à exprimer l'inquiétude que lui inspire le retard dans l'exécution de ce plan-cadre, notamment en ce qui concerne la création d'un comité consultatif chargé de conseiller le Secrétaire général sur les questions financières, retard qui a fait perdre une année et entraîné un dépassement du coût estimé de l'ordre de 150 millions de dollars. Le Secrétaire général doit prendre des dispositions pour éviter que surviennent de nouveaux retards et que de nouvelles charges financières soient imposées aux États Membres, et le Comité des commissaires aux comptes doit continuer de vérifier, sur une base annuelle, les comptes afférents à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

17. S'agissant du rapport du HCR, l'orateur note avec inquiétude le décalage croissant entre le total des crédits disponibles pour son Fonds du programme annuel et le budget approuvé par le Comité exécutif. Le Groupe des 77 soutient pleinement l'action du Haut-Commissaire et le prie instamment de s'employer davantage à collecter des contributions volontaires. Il engage également le HCR à veiller à la pleine application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

18. Le Groupe des 77 félicite le Comité des commissaires aux comptes de ses efforts pour assurer un équilibre entre audits financiers et contrôle des résultats et pour fournir aux parties prenantes

suffisamment d'informations tout en veillant à simplifier la présentation de ses rapports. Cependant, cet effort de simplification ne saurait être mené au détriment de la qualité des fonctions de contrôle.

19. **M^{me} Mesquita** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne; des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), d'un pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie), ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne apprécie les améliorations apportées à la présentation des rapports du Comité des commissaires aux comptes, en particulier la nouvelle présentation pour rendre compte de l'état de l'application de ses recommandations par le Secrétariat. Les conditions étant favorables à l'application de ces recommandations, les administrations des entités concernées doivent envisager d'y donner suite.

20. La situation financière du HCR s'est améliorée grâce aux mesures prises par l'administration. Cependant, le HCR doit appliquer certaines recommandations du Comité des commissaires aux comptes; il doit notamment accroître la proportion de certificats de vérification et veiller à établir un inventaire plus précis, se donnant ainsi les moyens de poursuivre l'assainissement de ses finances et d'adopter en temps voulu les nouvelles Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

21. À propos du rapport de l'UNOPS, l'Union européenne est particulièrement troublée par les réserves du Comité des commissaires aux comptes et par les préoccupations qu'elles suscitent, témoignant d'irrégularités et de dysfonctionnements dans la gestion. La nouvelle équipe de la direction a instauré des audits internes et mis de l'ordre dans ses comptes et ses pièces justificatives. Elle s'emploie également à régler avec le PNUD la différence de 10 millions de dollars constatée dans les chiffres, qui a incité le Comité des commissaires aux comptes à exprimer des réserves au sujet des états financiers. L'Union européenne encourage l'UNOPS à poursuivre les travaux qu'il a commencés et espère être en mesure de contribuer à la rédaction du projet de résolution prévu à cette fin.

22. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique) dit que les recommandations du Comité des commissaires aux

comptes ne permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des Nations Unies que si l'administration les applique dans leur intégralité. Il est donc encourageant de voir que, même si le nombre de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes a plus que triplé au cours des quatre derniers exercices, le taux d'application au 31 mars 2007 est supérieur à son niveau de mai 2005. Malgré ces progrès, le faible taux d'application dans certains domaines reste préoccupant. Parmi ces domaines figurent la gestion des ressources humaines, la gestion de trésorerie, la gestion des comptes d'investissement, les services interorganisations et les systèmes informatiques et télématiques. Le Secrétaire général ayant confié au Comité de gestion le soin de veiller à ce que les recommandations soient effectivement appliquées en temps voulu, sa délégation souhaite savoir avec quelle fréquence la Commission s'est réunie au cours de l'année civile 2007.

23. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit accélérer la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au contrôle interne, dont la moitié seulement a été suivie d'effet à ce jour, les contrôles internes et externes étant une garantie et un moyen de suivi précieux pour l'Administrateur du PNUD, le Conseil d'administration et les donateurs en ce qui concerne l'utilisation des ressources et l'efficacité des opérations.

24. Sa délégation est également préoccupée par le fait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'a donné suite qu'à 26 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2004-2005. L'intervenant prie instamment l'UNRWA d'expliquer son faible taux d'application à la Cinquième Commission et espère que toutes les recommandations restées sans effet seront traitées rapidement.

25. À propos des rapports sur l'UNOPS et le HCR, l'orateur note en particulier la remarque du Comité consultatif, à savoir que jamais le Comité des commissaires aux comptes n'a formulé autant de réserves dans un rapport que dans celui concernant l'UNOPS pour l'exercice 2004-2005. Le fait que le Comité consultatif partage les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes concernant la viabilité de l'UNOPS et les risques que celui-ci fait encourir aux départements et bureaux engagés dans les

projets dont il est chargé de la mise en œuvre, mérite toute l'attention de la Cinquième Commission.

26. Bien que la situation financière du HCR soit moins désastreuse que celle de l'UNOPS, l'intervenant se dit préoccupé par la diminution de 24 millions de dollars en contributions volontaires entre 2005 et 2006, et par le fossé qui ne cesse de se creuser entre les dépenses et les recettes. S'il y a lieu de féliciter le HCR pour avoir réduit ses dépenses de plus de 40 millions de dollars en 2006, sa délégation partage le point de vue du Comité des commissaires aux comptes selon lequel l'amélioration de la situation financière du HCR ne perdurera pas si celui-ci continue de compter sur des palliatifs de court terme tels que le profit de change. Par ailleurs, le HCR doit traiter en urgence la question des frais encourus du fait qu'il rémunère 88 fonctionnaires en attente d'affectation.

27. Enfin, le HCR doit se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle et actualiser ses politiques sur la manière de traiter les conflits d'intérêts. Ce dernier point souligne la nécessité d'étendre la juridiction du Bureau de la déontologie à l'ensemble du système des Nations Unies.

Point 136 de l'ordre du jour : rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (A/62/281 (Part I), A/62/281 (Part I)/Add.1 et A/62/176)

28. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), introduisant le rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/281 (Part I) et (Part I)/Add.1), déclare que, pendant la période couverte par le rapport, le BSCI a revu ses processus internes de façon à pouvoir assister de manière efficace le Secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle interne. Le rapport fait ressortir trois axes clefs pour renforcer les mécanismes internes du Bureau, à savoir centrer l'attention sur les domaines présentant le niveau de risque le plus élevé, assurer le suivi de l'application des recommandations et soutenir les mécanismes internes d'assurance de la qualité.

29. Pendant la période considérée, le BSCI a commencé à procéder à des évaluations de risques sur la base desquelles il déterminera les priorités de son plan d'activités pour 2008. Une planification du travail axée sur les risques est conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de

l'audit interne ainsi qu'aux Pratiques de référence en matière de contrôle interne. Si l'Organisation dispose de ressources limitées alors même que ses activités se développent et se diversifient, elle sera bien inspirée de concentrer les ressources en matière de contrôle sur les domaines qui servent au mieux ses intérêts.

30. Pour rationaliser et améliorer le contrôle de l'application des recommandations, le BSCI a lancé une base unique de données sur ses recommandations, appelée Issue Track. Cette base de données a largement fait ses preuves et sera finalement étendue aux services clients du Bureau. La phase finale d'Issue Track, qui doit débiter en décembre 2008, permettra aux départements et services de consulter en ligne les recommandations les concernant qui ne sont pas encore appliquées et offrira un canal de communication en ligne avec le BSCI. Alors que les clients peuvent, à tout moment de l'année, faire le point concernant l'application des recommandations, un état général de l'application des recommandations est actuellement établi deux fois par an, lorsque le BSCI demande des points actualisés pour ses rapports annuels et semestriels. Le BSCI espère que cet accès « en direct » se traduira par une mise en œuvre plus rapide des recommandations.

31. Dans le souci d'assurer la qualité des recommandations, chaque division du BSCI a établi des processus internes d'assurance de la qualité afin de garantir des normes cohérentes. Avec une assistance extérieure, le BSCI a évalué les compétences du personnel pour veiller à ce que les ressources en matière de formation soient concentrées là où on en a le plus besoin, et défini un tronc commun qui met l'accent sur les principales compétences requises de la part d'un professionnel du contrôle. La mise en œuvre d'un plan complet de formation pour l'ensemble du personnel constituera un problème majeur auquel il conviendra de faire face dans les mois à venir.

32. Dans sa résolution 61/245, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du CCQAB tendant à transférer au Département de la gestion la fonction interne conseil en organisation, assurée jusqu'ici par le Bureau, de même que les fonctions liées à la préparation du rapport sur l'exécution des programmes. Le Bureau se félicite de cette décision qui permet de se concentrer uniquement sur le contrôle et offre en outre à la Division de l'inspection et de l'évaluation la possibilité d'exercer le mandat de contrôle du BSCI

par le biais d'un programme d'inspections et d'évaluations approfondies, thématiques et ciblées.

33. Une question majeure qui sera traitée dans les mois à venir est la fonction investigations du BSCI. En été 2006, la Division des investigations a fait l'objet d'un examen dont les résultats seront présentés plus tard dans l'année à la Cinquième Commission. Le rapport du Bureau sur les activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats pour la période de 18 mois close le 30 juin 2007 (A/62/272) a été publié récemment. Il est vital que l'Équipe spéciale poursuive ses travaux dans le cadre d'une stratégie globale de renforcement de la fonction investigations.

34. Ainsi qu'indiqué dans le rapport précédent [A/61/264 (Part I)], le BSCI n'a pas été en mesure d'accéder à la demande de l'Assemblée générale, qui souhaitait un rapport du Bureau sur les missions d'audit et les enquêtes relatives aux opérations de secours menées à la suite du tsunami par le Secrétariat de l'ONU, les fonds et programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies, à cause de l'absence de consensus sur la nature des rapports internes. En outre, certaines entités des Nations Unies ont refusé de partager leurs rapports d'audit avec le Bureau au motif que ceux-ci sont confidentiels et que l'accès en est réservé à leur direction et à leur conseil d'administration. Suite à la parution de ce rapport, le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat a entamé des discussions sur l'échange des rapports d'audit interne entre les entités des Nations Unies et sur la question sous-jacente de la transparence. Le Bureau a clairement indiqué au Comité de haut niveau et à d'autres entités des Nations Unies que, dans un souci de transparence, l'ensemble du système des Nations Unies doit, à tout le moins, se conformer aux dispositions de la résolution 59/272 de l'Assemblée générale relative à l'accessibilité des rapports du BSCI.

35. Durant la période à l'examen, allant du 30 juin 2006 au 1^{er} juillet 2007, le BSCI a publié 268 rapports. Ceux-ci contenaient 1 792 recommandations, dont 960 sont considérées comme essentielles et dans lesquelles on a recensé des économies d'un montant total de 27,8 millions de dollars. Le montant des économies et des recouvrements effectifs s'élève à 12,8 millions de dollars. Ces chiffres concernent l'ensemble des entités pour lesquelles le BSCI a exercé sa fonction de contrôle pendant la période considérée, tandis que les conclusions figurant dans la première partie de l'actuel

rapport annuel couvrent les activités de contrôle du Bureau, à l'exception de celles qui sont liées aux opérations de maintien de la paix. Le taux d'application a diminué de 10 % en 2006 et de 9 % en 2007. On trouve une ventilation de ces chiffres et statistiques dans l'additif au rapport. Quant aux conclusions du contrôle exercé par le Bureau sur les activités de maintien de la paix, il en sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale, dans la deuxième partie du rapport annuel, à la reprise de la soixante-deuxième session.

36. Les résultats présentés dans l'actuel rapport ont été classés en sept catégories de risque : stratégie, gouvernance, conformité, ressources financières, opérations, ressources humaines et informatique. Les seules exceptions ne figurant pas dans ces classifications sont les domaines relevant de l'Assemblée générale, à savoir le plan-cadre d'équipement et la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

37. Les conclusions du BSCI démontrent que l'administration n'assume pas systématiquement la responsabilité consistant à faire en sorte que le système de contrôle interne soit établi et fonctionne de manière efficace. Dans certains cas, le BSCI a été en mesure de faire des recommandations appropriées tendant à effectuer des contrôles préventifs avant la survenue de conséquences néfastes, alors que, dans d'autres cas, l'Organisation a déjà supporté un coût. Dans la plupart des cas, ce coût – qu'il soit financier ou qu'il soit une atteinte à la réputation – aurait pu être évité si l'administration assumait la responsabilité d'établir des sauvegardes pour assurer l'efficacité et l'efficience de son programme de contrôle.

38. Un cadre de contrôle interne comprend des normes par rapport auxquelles les organismes peuvent organiser, structurer et mesurer de manière systématique l'efficacité de leur système global de contrôle interne. Il est indispensable d'adopter un réseau de contrôle interne formel à l'échelle de l'Organisation, avec des mécanismes comptables appropriés, pour se prémunir contre une gestion des ressources des États Membres qui serait contraire aux principes d'efficience, d'efficacité et d'éthique.

39. Concernant le rapport du BSCI sur l'audit des activités du Centre de Thessalonique pour le professionnalisme dans la fonction publique (A/62/176), la Secrétaire générale adjointe déclare que,

comme suite à des demandes distinctes de la part du Département des affaires économiques et sociales et du Ministère grec de l'intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation, le BSCI a réalisé un audit du projet intitulé « Programme-cadre régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants : renforcement des capacités et échange d'informations », financé par le Gouvernement grec, afin de faire le point sur la réalisation des objectifs du projet depuis 2003, sur le respect par le Département des consignes d'établissement des rapports y relatifs et sur l'emploi rationnel et efficace des fonds affectés au projet.

40. En tant qu'agent d'exécution, le Département des affaires économiques et sociales est chargé de gérer les fonds affectés au projet et de veiller au déploiement de ses activités par un travail de planification et de suivi et en apportant au Centre une assistance et un appui technique.

41. Entre le démarrage du projet en 1999 et le 31 décembre 2005, le Gouvernement grec a versé pour ce dernier une contribution totale de 2 760 000 dollars. Le montant global des dépenses au 31 décembre 2005 s'élevait à 2,5 millions de dollars. Environ 48 % de cette somme ont été dépensés en 2004 et 2005, c'est-à-dire durant la période couverte par le présent audit, principalement pour payer les rémunérations du personnel affecté au projet, établi en Grèce.

42. D'après les conclusions du Bureau des services de contrôle interne, les résultats obtenus sur le plan de l'exécution du projet sont insatisfaisants. Une seule activité a été achevée en 2004 et trois activités uniquement ont été mises en œuvre en 2005. Il semble que le Département des affaires économiques et sociales ne se soit pas rigoureusement tenu à un plan de travail unique sur la base duquel il aurait évalué les résultats du Centre. Il semble en outre que le Département n'ait pas tiré le meilleur parti des ressources affectées au projet et que, dans un cas, il aurait inutilement engagé des consultants. Malgré les demandes répétées du Ministère grec de l'intérieur, de l'administration publique et de la décentralisation, le Département n'a pas satisfait à son obligation d'établir tous les six mois, en 2004 et 2005, un rapport sur l'état d'avancement du projet.

43. Le Bureau a formulé quatre recommandations que le Département a acceptées dans leur grande partie. Il a en outre fait part de son intention de tirer des

enseignements afin de mieux gérer ses projets de coopération technique. Il a notamment indiqué qu'il compte insister sur les points suivants : soumission dans les délais de tous les rapports demandés; évaluation des résultats obtenus pour tout le personnel affecté au projet; évaluations régulières du projet. Il est néanmoins troublant que le Département n'ait pas accepté la recommandation visant à déterminer les responsabilités en ce qui concerne les insuffisances de sa gestion.

44. Le refus du Département d'être tenu pour responsable souligne la nécessité d'un cadre de contrôle interne et de dispositifs de responsabilisation connexes. On est en droit de douter de l'utilité des enseignements tirés de cette expérience quand il est opposé un refus catégorique aux appels à rendre compte de la médiocre exécution des programmes, imputable à une mauvaise gestion et à la dégradation des contrôles internes.

45. **M. Childerley** (chef du Groupe d'appui aux activités de contrôle du Département de la gestion), introduisant la note du Secrétaire général sur le rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 29 juin 2007 (A/62/281) (Part I)/Add.2), déclare avoir fourni des informations plus détaillées sur un certain nombre de questions soulevées dans le rapport en question, notamment sur la fourniture des crédits nécessaires pour financer l'audit interne à la Commission d'indemnisation des Nations Unies, ainsi que des éclaircissements sur la réponse apportée par l'Organisation à certaines des recommandations de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats du BSCI. Dans cette note, le Secrétaire général a également réitéré son point de vue au sujet de l'emploi du terme « économies ».

46. Il souligne l'engagement pris par le Secrétariat d'appliquer les recommandations du BSCI dans leur intégralité et en temps opportun et note que ces recommandations ont des effets bénéfiques sur l'Organisation en termes d'efficacité et d'efficacé.

47. **M. Hussain** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe réitère son soutien à l'indépendance opérationnelle du BSCI et sa volonté d'apporter son assistance au Secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités en matière de contrôle interne. Il note les augmentations de 10 et 9 %, respectivement, des taux d'application

des recommandations générales et des recommandations essentielles, ainsi que le montant total des économies et recouvrements effectifs de 12,8 millions de dollars, réalisé grâce au travail du Bureau. Cependant, il note également avec préoccupation que certaines entités ont régulièrement omis de fournir des informations sur l'application, par elles-mêmes, des recommandations du BSCI; il importe que tous les départements coopèrent pleinement avec le Bureau. Les questions soulevées au sujet de certaines recommandations dans l'additif 1 au rapport du BSCI (A/62/281 (Part I)/Add.1) sont extrêmement sérieuses. Il faut espérer que les rapports et recommandations soumis aux administrateurs de programme seront pleinement suivis d'effet. Les lacunes dans le contrôle interne et le fait que l'Organisation soit exposée à des risques d'irrégularités de gestion et de fraude dans les opérations d'achat, révélés dans les 22 rapports de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats, sont un sujet de préoccupation. Le Bureau doit soumettre rapidement ces rapports à l'Assemblée générale, en y joignant des informations sur les dispositions relatives au financement de l'Équipe spéciale et sur les dépenses consenties à ce jour aux investigations menées sur les opérations d'achat.

48. Un examen global des mécanismes de financement du Bureau ne sera pas possible tant que celui-ci n'aura pas soumis, d'ici à 2008, un plan de travail entièrement axé sur les risques. Le Groupe des 77 attend avec intérêt l'évaluation externe des ressources humaines du Bureau et note que celui-ci a souligné à plusieurs reprises l'impérieuse nécessité d'introduire au Secrétariat une politique de contrôle interne, y compris la gestion des risques; la mise en place d'un cadre de contrôle interne est effectivement un élément essentiel dans la responsabilisation de l'ensemble de l'Organisation. En ce qui concerne les initiatives de réforme du Bureau tendant à améliorer sa Division des investigations et sa Division de l'inspection et de l'évaluation, il est important que les rapports sur les études externes concernant les départements soient partagés avec l'Assemblée générale. Il importe également que le BSCI veille à une répartition géographique équitable lors du recrutement de personnel. La classification par le Bureau de ses activités en sept catégories de risque ne manquera pas de renforcer les contrôles internes de l'Organisation.

49. Il convient d'appliquer dans leur intégralité les trois recommandations essentielles relatives au plan-

cadre d'équipement, décrites au paragraphe 74 du rapport du BSCI. Les lacunes constatées dans les contrôles internes et les procédures financières à la Commission d'indemnisation des Nations Unies sont préoccupantes; il faut traiter intégralement les questions examinées par le BSCI au paragraphe 79 de son rapport. Il convient en outre de traiter en urgence les questions soulevées par le BSCI dans son rapport sur l'audit des activités du Centre de Thessalonique pour le professionnalisme dans la fonction publique (A/62/176).

50. **M^{me} Mesquita** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne; des pays candidats à l'adhésion (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie et Monténégro), ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit apprécier la clarté du rapport annuel du BSCI et se félicite qu'une approche axée sur les risques ait été adoptée.

51. L'Union européenne partage les préoccupations du Bureau concernant la nécessité de renforcer les processus et procédures internes afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation, et attend donc avec intérêt de recevoir les rapports sur la gestion intégrée des risques, le dispositif de contrôle interne, la gestion axée sur les risques et le dispositif de responsabilisation. Elle engage le BSCI et le Secrétariat à continuer de collaborer étroitement et de manière constructive avec l'administration afin d'assurer l'efficacité de leur action. La coopération entre le BSCI, le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes est également importante pour éviter tout chevauchement de fonction entre ces entités et assurer leur renforcement mutuel.

52. L'Union européenne s'inquiète de la baisse du taux d'application des recommandations du BSCI et persiste à croire que, sauf motifs plaidant pour le contraire, les recommandations essentielles doivent être appliquées dans leur intégralité. Le Secrétariat doit fournir un complément d'information sur les raisons pour lesquelles il n'a pas donné suite aux recommandations et expliquer pourquoi de nombreuses recommandations essentielles des années précédentes n'ont pas été suivies d'effet.

53. Enfin, l'oratrice se déclare préoccupée par les conclusions du rapport sur l'audit des activités du Centre de Thessalonique pour le professionnalisme

dans la fonction publique (A/62/176). Elle exprime l'espoir que le Département des affaires économiques et sociales fournira une explication satisfaisante concernant le niveau d'application des recommandations pertinentes du BSCI.

54. **M. Ng'ongolo** (République-Unie de Tanzanie) rappelle que les Nations Unies, en tant qu'organisation intergouvernementale, sont par nature un organisme public. En tant que « propriétaires » de l'Organisation, les États Membres doivent exercer un niveau de gouvernance équivalent à ce que l'on observe dans le secteur privé pour assurer une gestion efficace et efficiente. Les pratiques de gestion douteuses identifiées par les organes de contrôle de l'Organisation sont dues, dans une large mesure, au fait que les États Membres n'exercent pas leurs responsabilités collectives de contrôle.

55. Il n'est donc pas surpris d'apprendre que le BSCI entend renvoyer au Secrétaire général une question purement administrative qui relève de l'Assemblée générale (voir le paragraphe 11 du document A/62/281 (Part I)/Add.I). L'Assemblée générale étant clairement perçue comme incapable d'assurer la gouvernance de l'Organisation, il souligne la nécessité de renforcer l'Assemblée de façon à ce qu'elle puisse exercer efficacement ses fonctions de contrôle.

56. Il est difficile de comprendre pourquoi les Nations Unies ne disposent pas encore d'un cadre de contrôle interne formel et structuré qui donnerait aux États Membres des garanties raisonnables que les ressources financières sont gérées comme il convient et que les objectifs de l'Organisation sont atteints. L'intervenant prie instamment le Secrétaire général d'accélérer la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale visant à la création d'un dispositif de responsabilisation clairement défini, d'un cadre de gestion axé sur les résultats et d'un système intégré de gestion des risques, et de veiller à ce que les observations du BSCI soient suivies d'effet et ses recommandations appliquées dans leur intégralité.

57. **M. Taula** (Nouvelle-Zélande), prenant la parole au nom de l'Australie et du Canada, dit qu'il est essentiel pour la gouvernance des Nations Unies que le BSCI soit en mesure de bien assumer son rôle difficile; de nouveaux efforts sont requis pour assurer le nécessaire dialogue empreint de franchise et de confiance entre le Bureau et l'administration. Il est préoccupant de lire dans la préface du rapport du BSCI

que le fait que l'Organisation ne dispose toujours pas d'un cadre de contrôle interne formel et structuré, qui garantirait une gestion efficace des ressources financières, expose celle-ci au risque d'irrégularités de gestion et de fraude. Il demande quelles sont les recommandations spécifiques du Bureau pour remédier à ces lacunes et quelles dispositions le Secrétaire général entend prendre face à cette situation.

58. Tout en poursuivant les nombreuses activités en cours pendant la nécessaire période de perfectionnement des cadres et de recentrage des activités, le Bureau doit œuvrer avec l'administration de l'Organisation à l'élaboration et à la mise en place d'un système intégré de gestion des risques, et la Commission doit définir une vision cohérente de ce que l'on attend du BSCI et de ce dont celui-ci a besoin pour s'acquitter de sa tâche. Les mesures visant à renforcer le professionnalisme sont appréciées, ainsi que la présentation des conclusions par catégorie de risque, car elle éclaire des aspects de gestion et met en évidence les lacunes du système auxquelles il convient de prêter attention.

59. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit que le rôle du BSCI garde toute son importance pour assurer la viabilité des Nations Unies. Il rend hommage au Bureau pour les améliorations qu'il a apportées dans son rapport annuel, en particulier la présentation de ses conclusions par secteur de risque.

60. Les Nations Unies n'ont pas encore de cadre de contrôle interne formel et structuré pour veiller à ce que les ressources financières soient gérées de manière efficace et à ce que les objectifs de l'Organisation soient réalisés. Cette grave lacune a exposé l'Organisation à des risques d'irrégularités de gestion et de fraude, comme en témoignent les divers abus et scandales découverts ces dernières années. En conséquence, pour créer un environnement propice au succès de la mission de l'Organisation, tout en renforçant le sens des responsabilités et en améliorant la transparence, il convient qu'un cadre de contrôle interne soit adopté au plus tôt. Aussi l'orateur prie-t-il instamment le Secrétariat de compléter et de distribuer aux États Membres les rapports sur un système intégré de gestion des risques et sur un dispositif de responsabilisation, demandés par l'Assemblée générale à ses précédentes sessions.

61. L'intervenant se félicite que le mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit soit

approuvé et attend avec intérêt l'élection de ses membres et le lancement de ses travaux. En particulier, ce Comité consultatif indépendant contribuera grandement à garantir l'indépendance opérationnelle du BSCI, notamment en veillant à ce que celui-ci dispose de ressources suffisantes pour exercer ses fonctions essentielles sans subir aucune influence, réelle ou perçue, de la part des organismes ou des fonctionnaires qu'il est censé contrôler. Il aidera également à faire en sorte que le BSCI ait la souplesse requise pour intervenir en cas de risques et de changement de priorités.

62. Il ressort clairement des rapports dont la Commission est actuellement saisie que les activités du BSCI ont été nombreuses. L'intervenant rend hommage au Bureau pour avoir identifié un montant total de 27,8 millions de dollars d'économies, même si le montant des économies et recouvrements effectifs ne représentait que 12,8 millions de dollars. Il convient de prendre des dispositions appropriées afin de réaliser la totalité des économies identifiées. Les 1 792 recommandations du BSCI ne présentent guère d'intérêt pour l'Organisation si l'administration ne prend pas les mesures qui conviennent en vue de leur application. Alors que le taux d'application globale de ces recommandations une année après qu'elles ont été formulées a augmenté de 10 %, un certain nombre de recommandations énoncées dans l'additif I du rapport n'ont pas été acceptées par l'administration ou n'ont pas été appliquées de manière suffisamment rapide et adéquate. Aussi l'orateur souhaite-t-il savoir quelles dispositions le Secrétaire général a prises pour examiner, sur une base régulière, les mesures adoptées par le Secrétariat aux fins de l'application des recommandations du BSCI et pour assurer leur suivi en temps opportun, en concertation avec les départements concernés. Il apprécierait également d'obtenir des informations sur l'application des recommandations qualifiées d'essentielles pendant la période considérée, et prie instamment le BSCI de reprendre sa pratique consistant à inclure ces informations dans ses rapports annuels.

63. L'intervenant se dit heureux que les mesures énoncées dans la résolution 59/272 de l'Assemblée générale ont considérablement facilité le dialogue entre le BSCI et les États Membres, et reconnaît que ce dialogue a permis de renforcer l'Organisation. Pour promouvoir davantage encore la transparence, le Secrétaire général, en tant qu'il est à la tête du Conseil

des chefs de secrétariat, doit faire son possible pour faciliter l'établissement de pratiques similaires à l'échelle du système et veiller à ce que les rapports sur le contrôle interne soient partagés avec tous les organismes des Nations Unies.

64. Le fait que l'Organisation n'ait pas recouvré 589 000 dollars en rapport avec l'achat de biens ne correspondant pas aux normes applicables, au mépris des règles en vigueur, est inacceptable, comme d'ailleurs la décision de ne pas tenir les fonctionnaires pour responsables de ces pertes. Des mesures doivent être prises sans délai en vue de recouvrer ces fonds auprès des fonctionnaires et fournisseurs dont on présume qu'ils ont aidé Sanjaya Bahel à faire fonctionner son système d'achat frauduleux. Permettre que de telles entorses soient commises en toute impunité risque d'être mal interprété et ne contribue guère à décourager ceux qui sont prêts à saper les efforts de l'Organisation en échange de gains personnels. À cet égard, le travail de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats demeure indispensable pour identifier ceux qui se rendraient éventuellement coupables de manquements et restaurer ainsi la confiance dans l'intégrité du système des achats. Aussi l'intervenant s'inquiète-t-il de voir que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 ne prévoit pas de financement suffisant pour l'Équipe spéciale. Il demande quelles sont les mesures envisagées par le Secrétaire général pour traiter cette question.

65. Enfin, l'orateur demande à la Secrétaire générale adjointe de commenter sa relation de travail avec la haute direction. Il souhaite notamment savoir quelles sont les modalités et la fréquence de ses échanges avec le Secrétaire général sur les questions touchant au travail du BSCI.

66. **M. Guerber** (Suisse) dit que les résultats obtenus par le Bureau sont impressionnants, mais que le faible taux d'application de ses recommandations est inacceptable. Il faut espérer que la version actualisée de la base de données Issue Track permettra de remédier à ce problème, mais si aucun progrès n'est signalé au cours des 12 prochains mois, il conviendra d'étudier les moyens de garantir une plus grande discipline en matière d'application; en attendant, la haute direction doit rendre compte des efforts qu'elle déploie actuellement dans ce domaine. Le rapport ne mentionne pas le rôle consultatif du Bureau s'agissant d'assister la direction; le BSCI doit en fait mettre son

expérience et ses compétences à la disposition de la direction afin de renforcer les initiatives de réforme en cours dans des domaines tels que l'administration de la justice, la gestion des ressources humaines et le système des achats. L'intention du Bureau de fonder son plan de travail sur une évaluation complète des risques à partir de 2008 est bienvenue; une telle initiative peut inciter le Secrétaire général à mettre en place d'autres éléments essentiels pour une gouvernance efficace tels qu'un système intégré de gestion des risques, un cadre de contrôle interne, un système de gestion axée sur les résultats et un dispositif de responsabilisation.

67. Les ressources supplémentaires mises à la disposition du BSCI et la création du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit permettront au Bureau d'obtenir de meilleurs résultats, mais il lui faudrait disposer de ressources plus importantes à court terme. L'un des plus grands problèmes du Bureau réside dans le manque d'indépendance opérationnelle, en particulier dans le domaine de l'audit interne, où son action est gênée par une structure de financement complexe qui entrave sa capacité de réagir en souplesse à l'évolution rapide du profil de risque de l'Organisation. Sa délégation attend avec intérêt d'examiner les options permettant de consolider la structure de financement que le Secrétariat doit présenter. Il a accueilli récemment un atelier sur la budgétisation et le financement du BSCI, dont il est ressorti quelques idées intéressantes à cet égard.

68. Sa délégation continue d'appuyer les efforts visant à améliorer la gouvernance et le contrôle au sein des Nations Unies. À cette fin, les audits et investigations du BSCI doivent être effectués selon les normes professionnelles les plus élevées, indépendamment des incidences possibles sur le plan politique. L'intégrité du Bureau doit être au-dessus de tout soupçon.

69. **M. Hoe Yeen Teck** (Singapour) souligne l'importance de l'équité, de la transparence et de la responsabilisation. Singapour a approuvé la création du BSCI dans l'espoir qu'il deviendrait le champion de la responsabilisation au sein de l'Organisation, et c'est précisément pour cette raison et au nom du principe de la responsabilité appliqué au Bureau lui-même ainsi qu'aux entités dont celui-ci vérifie les comptes, que ses propres processus internes doivent répondre aux normes les plus élevées.

70. Dans son précédent rapport annuel [A/61/264 (Part I)], le BSCI a informé l'Assemblée générale qu'il a commencé à planifier un audit approfondi du Département de la gestion. Il souhaite savoir pourquoi le rapport correspondant n'est pas encore publié, et demande s'il y a une part de vérité dans les rumeurs selon lesquelles on l'aurait « fait avorter ».

71. **M. Berti Oliva** (Cuba) dit que sa délégation regrette la publication tardive des documents consacrés à ces questions, en particulier la note du Secrétaire général, car elle contient des informations qui ont influencé la position cubaine sur certains points.

72. Le Bureau des services de contrôle interne se doit d'être le champion en matière de respect des règles, règlements et pratiques de l'Assemblée générale et des autres organes, entre autres pour empêcher que se posent à nouveau les difficultés rencontrées au cours de la récente session du Comité du programme et de la coordination en rapport avec les examens triennaux. Sa délégation approuve les commentaires formulés par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au paragraphe 11 du rapport du BSCI. Elle tient beaucoup à ce qu'une solution soit trouvée au problème de l'application des recommandations du BSCI qui sont, à juste titre, contestées par l'administration. Elle partage en particulier l'inquiétude de l'administration, clairement exprimée au paragraphe 12 de la note du Secrétaire général, concernant la détermination des montants des économies et recouvrements, recommandés ou effectifs. Il serait opportun de clarifier les différences d'approche. Sa délégation déplore le recours continu à des consultants externes pour examiner le travail du Bureau ainsi que le fait que leurs recommandations soient souvent présentées comme étant déjà en voie d'application sans qu'elles aient jamais été discutées par les États Membres au motif qu'il s'agit de questions purement internes.

73. Il souhaite savoir quand les propositions visant au renforcement de la fonction Investigations du BSCI, ainsi qu'indiqué dans la déclaration liminaire de la Secrétaire générale adjointe, seront publiées et si elles apporteront une réponse à la rumeur concernant la création d'un bureau d'investigation indépendant, distinct du BSCI. Il apprécierait également d'avoir des informations sur les dispositions prises pour renvoyer aux autorités locales les affaires faisant l'objet d'une enquête du Bureau et pour enquêter sur les manquements au sein du Bureau lui-même, et

souhaiterait savoir quelles personnes ou quels organes sont autorisés à demander des enquêtes spécifiques.

74. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) dit que le rapport du BSCI sur les activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats (A/62/272) devrait aussi être présenté au titre du point 136 de l'ordre du jour car il contient de nombreuses informations utiles sur le travail du Bureau. Il demande que la partie formelle de l'examen de ce point par la Commission ne soit pas close lors de la réunion en cours et que le rapport en question soit présenté.

75. Sa délégation attache une grande importance à l'amélioration du travail du Bureau et à l'accomplissement du mandat qui lui est assigné par les États Membres. Il prend note des nouvelles mesures, décrites dans le rapport, visant à améliorer les procédures du Bureau, en particulier les changements apportés aux directives en matière d'investigations ainsi que l'introduction de procédures standard pour les enquêtes sur les cadres, un élément important du fonctionnement de l'Organisation. Toutes ces questions, ainsi que les questions de coopération avec les services nationaux de répression pour enquêter sur d'éventuelles infractions pénales commises par des membres du personnel, doivent être présentées en détail à l'Assemblée générale sous forme de rapport du Secrétaire général. Il ne saurait y avoir de discussion sérieuse ni de décision valable concernant un plan d'activités axé sur les risques ou sur des changements dans le financement du Bureau tant que l'Assemblée générale n'aura pas examiné les propositions visant à créer un système transparent et fiable de contrôle interne.

76. Il est impératif que les recommandations dites « essentielles » du BSCI soient suivies d'effet. Cependant, malgré une certaine augmentation du taux d'application, le nombre de recommandations restées sans effet un an après avoir été formulées demeure très élevé, soit parce que les départements concernés ou leurs administrateurs ne sont pas d'accord avec ces recommandations, soit parce qu'il ne leur a pas été possible de prendre rapidement des dispositions pour leur donner suite. S'agissant de l'affaire des achats frauduleux décrite au paragraphe 7 de l'additif I du rapport du BSCI, il est précisé au paragraphe 9 de la note du Secrétaire général que le fonctionnaire en question ne fait plus partie du personnel des Nations Unies; cette considération ne doit pas empêcher d'engager des poursuites contre lui. L'intervenant

indique que sa délégation souhaite avoir des éclaircissements à cet égard, notamment au sujet des mesures prises contre l'entreprise impliquée. Elle souhaite également connaître les raisons pour lesquelles l'affaire décrite au paragraphe 9 de l'additif I n'a pas été renvoyée aux services de répression compétents.

77. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), répondant à la question soulevée par le représentant de Singapour, déclare que, même si l'Assemblée générale n'a pas appelé expressément à effectuer un audit du Département de la gestion, elle a elle-même décidé de faire procéder à un tel audit à la suite d'une évaluation des risques considérés. Plusieurs audits séparés sur les divers aspects du travail du Département de la gestion ont été entrepris; une fois qu'ils seront finalisés, les rapports correspondants seront mis à la disposition des États Membres et affichés sur le site Web du Bureau. Un rapport d'audit complet sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session; les rumeurs selon lesquelles on l'aurait « fait avorter » sont dénuées de tout fondement.

78. Se référant aux remarques faites par le représentant de Cuba, elle dit que, à la suite de l'examen complet de la gouvernance et du contrôle au sein des Nations Unies, l'Assemblée générale a décidé que le BSCI doit conserver la fonction Investigations. Cependant, il se peut qu'elle soumette quelques propositions relatives à cette question à la Cinquième Commission dans le cadre du rapport sur la fonction Investigations, qui sera publié en temps voulu.

79. **Le Président** dit que la demande formulée par le représentant de la Fédération de Russie concernant la poursuite de la discussion du point 136 de l'ordre du jour sera examinée par le Bureau de la Cinquième commission.

La séance est levée à 12 h 15.